

Objet : Information fédérale n°19 – MAJ : 05/04/2021

Organisation des qualifications pour les championnats de France

Les mesures sanitaires actuelles empêchent toujours l'organisation de compétitions de tous niveaux. Il donc impossible pour les ligues régionales de mettre en place des échelons qualificatif pour les championnats de France.

Dans le but de faciliter l'accès aux championnats de France dans cette période délicate, les commissions sportives ont étudié les aménagements nécessaires à des qualifications open pour ces compétitions nationales en tenant compte des possibilités d'accueil de chaque stand et/ou du nombre d'épreuve au programme. L'ensemble des championnats départementaux et régionaux sont donc annulés dans ces disciplines.

La FFTir est parfaitement consciente des risques potentiels d'annulation de ces manifestations en raison des mesures sanitaires nationales ou locales spécifiques à la date retenue mais fera tout son possible pour donner une chance aux tireurs de pouvoir pratiquer leur sport en compétition.

Vous trouverez ci-dessous le détail des modalités de qualification et de tir pour chaque discipline (dans l'ordre chronologique).

Championnat de France Anciennes – Chinon – 3 au 5 juin 2021

- Épreuves au programme du championnat de France (toutes en origine et réplique) :
 - 25 m : Cominazzo, Colt, Mariette, Kuchenreuter
 - 50 m : Vetterli, Miquelet, Malson, Pennsylvania, Lamarmora
 - 100 m : Minié, Maximilien, Walkyrie, Withworth
 - Plateau : Manton et Lorenzoni
- Qualification : entièrement open
- Nombre maximal d'épreuves possibles par tireur : 3 et une 4^e en option
- Inscription : formulaire en ligne (*à paraître mi-avril 2021*)
- Plan de tir prévisionnel : [voir page spécifique du site fédéral](#)

Championnat de France TAR – CNTS – 3 au 5 juillet 2021

- Épreuves au programme du championnat de France:
 - 25 m : Pistolet/Revolver (830) et Vitesse Militaire (831)
 - 50 m : Carabine 22 .LR (820)
 - 200 m : FSA (815 et 816) et Fusil Modifié (812)
- Qualification : entièrement open
- Nombre maximal d'épreuves possibles par tireur : 3
- Inscription : formulaire en ligne (*à paraître mi-avril 2021*)
- Plan de tir prévisionnel : [voir page spécifique du site fédéral](#)

Pour les championnats de France suivants, qui sont prévus plus tardivement sur la saison sportive, les commissions sportives concernées présenteront rapidement des modes de qualification adaptés :

- Championnat de France 10/25/50 m